



N° 80

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE.

Le lundi 16 novembre 1964.

Promesses de contribution du Canada au Fonds
spécial et au Programme élargi d'assistance
technique des Nations Unies

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que le gouvernement canadien se propose de faire une contribution totale de \$7,325,000, en 1965, au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. C'est le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, M. Paul Tremblay, qui a fait ces promesses au nom du Canada, à New York.

Le programme d'assistance technique préalable aux investissements, qu'a institué le Fonds spécial des Nations Unies, a pour buts: a) de révéler les possibilités de mise en valeur de richesses naturelles dans les pays en voie de développement; b) de former des spécialistes nationaux pour cette mise en valeur; c) de renforcer les institutions de ces pays qui organisent et gèrent d'importantes activités de mise en valeur. Le Fonds spécial a inauguré ses opérations en 1959; le Canada, qui a joué un rôle de premier plan dans sa création, fait partie depuis le début de son Conseil de gouverneurs. Le Fonds spécial reçoit un fort appui tant des pays développés que des autres pays.

En avril 1964, il avait déjà approuvé 421 projets, dont bénéficieront 130 pays et territoires. Trois cent de ces projets sont en voie de réalisation ou sont déjà réalisés. Douze d'entre eux,